



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte-rendu CAPL catégories B et C filière gestion publique du 4 juillet 2013

Cette CAPL s'est tenue avec de nouvelles règles de gestion. Dorénavant les agents seront interclassés à l'indice et ce sera le plus élevé qui mutera en 1er.

Il n'y a donc plus de priorité aux agents déjà présents dans le département...

De plus, il n'y a plus de mise en commun des catégories B et C... Un agent de catégorie B ne pourra muter que sur un poste de catégorie B et de même pour les C. Nos élus ont d'ores et déjà annoncé que ce système sera intenable en filière gestion publique et que cela allait entraîner l'agonie des petits postes !

De plus, avec cette gestion purement mathématique des mutations, les élus **FO DGFIP** ont dénoncé une déshumanisation de la gestion des agents. Les situations particulières ne sont plus prises en compte dans les mutations. Cependant les élus **FO DGFIP** continueront de combattre afin de faire valoir les situations particulières des agents !

Les élus **FO DGFIP** rappellent que seul **FO DGFIP** défend le droit au retour des agents promus par liste d'aptitude de C en B ou par concours interne ou interne spécial. Cette revendication est d'autant plus d'actualité que c'était la dernière année que les agents revenaient d'office dans le département.

Avec la nouvelle politique de remplacement des agents par un agent de la même catégorie, une collègue s'est vue mutée d'office à Lapalisse alors qu'elle habite autour de Moulins car elle n'avait pas suffisamment élargi ses vœux.... Malgré nos interventions la direction est restée ferme. Cette collègue aurait été dans l'obligation de faire 100 kilomètres par jour pour gagner un peu plus de 100€ de plus suite à sa promotion.... Intolérable ! Elle s'est donc vue dans l'obligation de

refuser sa nomination afin d'être maintenue en place à la TP Moulins municipale...
Un scandale !

Cependant les élus **FO DGFIP** n'étaient pas au bout de leur surprise suite à l'intervention d'un élu d'une autre organisation qui a demandé pourquoi une collègue allait être mutée alors que cela allait créer une vacance dans son poste ! Les élus **FO DGFIP** sont immédiatement intervenus pour rappeler que le droit de l'agent à muter n'est pas conditionné par son remplacement ! Un agent ne peut pas être tenu pour responsable du non recrutement d'agents par l'administration. Les vacances d'emplois sont du seul fait de l'administration ! La collègue a obtenu gain de cause et a bien été mutée.

Les élus **FO DGFIP**

Magali FIRMIN
Sophie AUTEROUCHE
Anne Marie BOURDIER
Christophe RANDOING